



Arles, 31 mai 2022

Lettre ouverte aux candidates et aux candidats aux élections législatives

A l'attention des candidates et candidats aux élections législatives de 2022, pour les circonscriptions électorales du Pays d'Arles

Mesdames les candidates, Messieurs les candidats à la représentation du Pays d'Arles à l'Assemblée Nationale,

En tant que corps intermédiaire entre l'État et le monde économique, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie se tient, depuis toujours, aux côtés des représentants de la Nation. À l'Appel de la France, nous nous sommes pleinement engagés dans le défi de la relance économique et de la réindustrialisation. Demain, par votre travail législatif, ce défi sera vôtre et de nouveau, vous pourrez vous appuyer sur les CCI pour le déployer auprès des entreprises et au niveau des territoires.

Au-delà des 8 enjeux nationaux rappelés par CCI France dans la « *Contribution des Chambres de Commerce et d'Industrie pour les élections présidentielles et législatives de 2022* » à savoir :

- ▶ Investir massivement dans le **développement des compétences** des jeunes et des adultes ;
- ▶ Faire le choix d'une **France d'entrepreneurs** ;
- ▶ Développer le **commerce de proximité** pour reconquérir les centralités dans tous les territoires ;
- ▶ Engager, dans le **renouveau productif**, l'ensemble du tissu d'entreprises de l'industrie et des services à l'industrie ;
- ▶ Protéger les maillons clés de chaînes de valeur constituant des points forts de l'**industrie française** ;
- ▶ Transformer les conséquences de la crise sanitaire en **atouts pour demain** ;
- ▶ Soutenir l'**internationalisation** des PME ;

la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, forte de ses 15.700 établissements représentant plus de 37.200 salariés, vous interpelle directement.

Territoire à l'ouest des Bouches-du-Rhône, s'étirant le long du Rhône depuis le Vaucluse au nord, jusqu'aux rives de la Méditerranée au sud, **le Pays d'Arles se singularise par sa position périphérique par rapport à la Métropole Aix-Marseille-Provence et de carrefour entre l'Europe et le bassin méditerranéen ainsi que par la présence d'espaces naturels, agricoles et patrimoniaux d'exception.**

Un territoire périphérique de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- ▶ Le Pays d'Arles est composé d'une trentaine de communes des Bouches-du-Rhône non rattachées administrativement à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- ▶ Profondément rural, le Pays d'Arles est un territoire de proximité pour ses habitants et son tissu économique ;
- ▶ Le Pays d'Arles ne se vit pas en opposition avec la métropole marseillaise mais bien en complémentarité avec cette dernière.

Une position de carrefour

- ▶ Stratégiquement placé au croisement de l'arc Italie-Espagne et de l'embouchure de la vallée du Rhône, le Pays d'Arles assure et assume un rôle de carrefour entre les nombreux flux humains et de marchandises en provenance ou à destination de l'Europe d'un côté et du bassin méditerranéen de l'autre.

Terre agricole

- ▶ Territoire agricole, le Pays d'Arles l'est au plus haut point en multipliant les labels AOC, AOP, IGP, agriculture biologique... pour son riz, ses olives et son huile d'olive, son miel, son vin, sa viande de taureau et d'agneau, son foin de Crau, sa laine Mérinos... 60% de la production agricole du département y est ainsi réalisée.

Les espaces naturels

- ▶ Entre Provence et delta du Rhône, le Pays d'Arles abrite, entre autres, la dernière steppe aride protégée d'Europe constituée par la Plaine de la Crau, la plus grande zone humide de France avec la Camargue et la chaîne des Alpilles, relief émergeant tel une île entre les plaines de la Durance et du Rhône.

Le patrimoine et la culture

- ▶ Arles, ses arènes, son théâtre antique, sa Tour Luma impressionniste en hommage à l'œuvre de Vincent Van Gogh et ses Rencontres Internationales de la Photographie qui fêteront cette année leur 53^e édition ; Saint-Rémy-de-Provence et son site romain de Glanum ; Tarascon et son château médiéval ; les Baux-de-Provence et son aura de plus beau village perché et fortifié de France... sont autant de témoignages de sa vitalité patrimoniale et culturelle...

Tout ceci n'est qu'un aperçu de l'extraordinaire richesse du Pays d'Arles qui en fait un territoire aux enjeux multiples. Ce sont ces enjeux spécifiques, à dimension nationale, qui nous préoccupent et nous poussent à solliciter vos réponses.

Le Pays d'Arles, un territoire de proximité

- ▶ Une fois les échéances électorales passées, le projet de **fusion entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence**, mis en stand-by, pourrait, de nouveau, être débattu et servir de modèle d'organisation territoriale pour d'autres métropoles ;
- ▶ Au-delà de la réforme institutionnelle, ce projet nous alerte sur **l'impact d'une telle décision sur les entreprises du Pays d'Arles** ;
- ▶ Aujourd'hui, les services économiques rendus aux entreprises, la gestion des zones d'activités et la fiscalité foncière sont décidés par des collectivités territoriales qui sont au plus près d'elles, qui connaissent les réalités économiques et les spécificités du Pays d'Arles. Demain, qu'en sera-t-il ?

Alors que la crise a révélé que la proximité dans les décisions politiques et fiscales était essentielle pour l'efficacité de l'action publique, vous ne pouvez pas rester sourds aux inquiétudes du monde économique du Pays d'Arles sur ce sujet.

Pour vous, quel sera le devenir du Pays d'Arles, territoire de proximité, si ce projet de fusion se concrétise ?

Le Pays d'Arles, au cœur des flux humains et de marchandises

Quatre infrastructures majeures, une déjà en activité et trois en devenir, vont jouer un rôle primordial dans le maintien et le développement de la position de carrefour économique du Pays d'Arles.

Le **port de commerce quadri-modal d'Arles** :

- ▶ Les nombreux investissements effectués depuis que la CCI du Pays d'Arles le gère, lui ont permis de développer une expertise reconnue dans l'acheminement de marchandises non containerisées.

Deux objectifs pour l'avenir :

- ▶ En faire également un port à containers, véritable **base arrière du Grand Port Maritime de Marseille** ;
- ▶ Positionner le port de commerce d'Arles comme un **pivot de l'économie circulaire** facilitant le report du fret sur les modes de transport massifiés du fleuve et du fer.

Des mesures allant dans ce sens ont été annoncées. Ces mesures s'inscrivent dans la durée. Même si elles ne sont pas figées, le principe qu'elles érigent, à savoir le développement des transports fluviaux et ferroviaires, doit être soutenu par toutes candidates et tous candidats à la représentation du Pays d'Arles.

Quelle sera la place des transports fluviaux et ferroviaires dans votre travail législatif ?

Le **contournement autoroutier de la ville d'Arles** :

- ▶ Tronçon manquant entre l'Italie et l'Espagne, le contournement autoroutier d'Arles apparaît comme **l'unique solution pérenne face au défi d'une mobilité efficiente et durable en Pays d'Arles**. Certes, cela peut paraître contradictoire d'associer « autoroute » et « mobilité durable » mais la situation locale justifie cette association audacieuse ;
- ▶ Il suffit d'avoir emprunté une seule fois l'actuelle RN113 à hauteur d'Arles pour comprendre sa dangerosité, les nuisances engendrées et la pression exercée sur le territoire par cet unique point de passage du Rhône à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde ;
- ▶ Les déplacements humains et de marchandises doivent s'effectuer de façon optimale et les conditions actuelles de circulation autour d'Arles ne le permettent pas. Seule sa réalisation, associée aux mesures en faveur du report vers les transports en commun et les modes doux, assurera une amélioration réelle et durable de la situation.

Le **franchissement du Rhône entre Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône** :

- ▶ Actuellement ce franchissement s'effectue via la rotation d'un bac, bateau à fond plat qui permet de transporter passagers et véhicules d'une rive à l'autre. En dehors de ce bac, le franchissement du Rhône pour les habitants de Salin-de-Giraud se fait, au plus près, via le pont de la RN113 à Arles, soit à environ 40 km du village ;
- ▶ Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a relancé la concertation, avec les acteurs locaux, afin de trouver une alternative au franchissement du Rhône, qui permette d'assurer un service répondant aux besoins des habitants. Le projet de construction d'un pont, dont la mise en service prévisionnelle serait 2032, est ainsi à l'étude ;
- ▶ Les 2.000 habitants de Salin-de-Giraud sont fortement dépendants des horaires et des aléas de fonctionnement du bac pour leur mobilité. Cette contrainte pénalise la population dans ses activités quotidiennes, rend difficile l'accès au bassin d'emploi Fos-sur-Mer/Port-Saint-Louis-du-Rhône pour les actifs, fragilise l'activité économique et touristique et grève toutes actions de revitalisation de ce territoire. **La construction d'un pont entre Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône est nécessaire au développement de cette partie du Pays d'Arles.**

La **Liaison routière Est-Ouest (LEO)** :

- ▶ La réalisation des 13 km de la LEO permettant de contourner Avignon par le sud est **fondamentale pour le développement du nord du Pays d'Arles** ;
- ▶ Par sa proximité avec Avignon, ce territoire bénéficie d'un dynamisme démographique, économique et touristique fort. La LEO permettra de soutenir cette croissance, de désenclaver les communes du nord des Bouches-du-Rhône et d'assurer une meilleure accessibilité aux infrastructures majeures de transport de l'agglomération avignonnaise telles que la gare TGV et celle de fret, le port fluvial ou l'aéroport.

Vous le savez, la mobilité est un maillon fondamental de l'activité, qu'elle soit agricole, artisanale, industrielle, commerciale, tertiaire ou touristique. Une mobilité entravée fragilise tout un territoire, son économie et ses emplois, c'est pourquoi nous vous posons clairement la question.

En tant que représentant du Pays d'Arles, quel soutien apporterez-vous à ces trois projets d'infrastructures, majeures, pour notre territoire ?

Le Pays d'Arles face aux nouvelles attentes alimentaires des consommateurs

- ▶ La CCI du Pays d'Arles fait partie des partenaires institutionnels et privés qui soutiennent le projet de **Grand Marché de Provence de Châteaurenard**. L'objectif est de créer, au nord du Pays d'Arles, un « Rungis » du Sud qui associerait Marché d'Intérêt National, producteurs locaux et transformateurs agroalimentaires. Le site est idéalement placé sur l'axe de la ligne de fret ferroviaire Perpignan-Rungis, à proximité du port de commerce d'Arles et des axes autoroutiers de la vallée du Rhône et de l'arc méditerranéen.

Ce projet ambitieux est structurant pour le Pays d'Arles. Il contribuera au développement d'une filière agricole et agroalimentaire forte, aux bénéfices des habitants du territoire mais également de toute la France.

Quel appui donnerez-vous à ce projet ?

Le Pays d'Arles face au défi de la réindustrialisation en milieu naturel sensible

Depuis des siècles, les habitants du Pays d'Arles ont appris à dompter la nature sauvage de leur territoire, à vivre avec les caprices du Rhône et à exploiter une terre exigeante mais généreuse.

La Camargue doit affronter la réalité du changement climatique

- ▶ Depuis des siècles, la Camargue a été façonnée et le Rhône discipliné par l'Homme afin de permettre le développement d'activités économiques agraires, industrielles et touristiques ;
- ▶ Face aux incertitudes, **des questions se posent quant à son avenir** : faut-il aller vers une re-naturalisation idéalisée ? ; déconstruire ce que l'Homme a mis des générations à construire ? ; la sanctuariser dans son état actuel ? ; assurer la continuité de son exploitation agricole et touristique par des aménagements spécifiques ?... Nous n'avons pas de réponses définitives à ces questions.

Notre rôle est de contribuer aux réflexions autour de l'avenir de la Camargue et de soutenir les entrepreneurs qui seront impactés par les choix qui seront faits.

Les décisions finales, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui les prendrez et les voterez en temps et en heure mais, quelles seront-elles ?

Révision du PPRI, une chance pour le foncier économique ?

- ▶ Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui s'applique aux principales communes du Pays d'Arles va être révisé. Nous soutenons son objectif de protection des vies et des activités humaines face au risque d'inondation. Mais, ces dernières années des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été menés. Des terrains qui, hier, étaient en zone de très forte vulnérabilité, sont aujourd'hui bien moins exposés ;

- ▶ Nous appelons, donc, à ce que la révision du PPRI donne l'**opportunité de libérer du foncier économique en Pays d'Arles**, notamment dans les zones d'activités.

Trois objectifs :

- ▶ Répondre aux demandes d'implantation et de croissance des entreprises et **créer**, ainsi, **des opportunités d'emploi** pour les habitants du Pays d'Arles. En tant qu'acteur économique de l'emploi, la CCI du Pays d'Arles sait qu'une des composantes de la dynamique de la création d'emploi est la capacité des entreprises à s'investir dans un territoire. Aujourd'hui, il est difficile pour une entreprise de projeter son développement sur un Pays d'Arles sans foncier ;
- ▶ Permettre au Pays d'Arles de **prendre sa part dans la réindustrialisation** de la France ;
- ▶ **Soulager la pression sur la consommation des espaces naturels et agricoles** et répondre aux attentes de la Loi Climat et Résilience et à ses objectifs de Zéro Artificialisation Nette en ciblant ce nouveau foncier économique de manière privilégiée sur les zones d'activités économiques.

Nous vous interrogeons donc : **comme les autres territoires français contraints par la nature, le Pays d'Arles doit-il, également, être contraint dans son développement économique ?**

Le Pays d'Arles, révélateur de la fragilité de l'économie touristique

- ▶ Grâce à la qualité exceptionnelle de son environnement naturel et patrimonial, le Pays d'Arles est complètement en phase avec les aspirations d'écotourisme, de tourisme expérientiel ou de « slow » tourisme de la clientèle touristique et a pu, malgré la crise sanitaire, tirer son épingle du jeu ;
- ▶ Cette réussite risque de n'être qu'illusoire si des solutions ne sont pas trouvées afin de **rendre de nouveau les métiers liés au tourisme attractifs**. Au sortir de la crise, les entreprises touristiques du Pays d'Arles sont fragilisées. Elles peinent, en effet, à recruter des travailleurs saisonniers, à leur trouver des solutions d'hébergement et éprouvent, également, les plus grandes difficultés à fidéliser leur personnel permanent. Les perspectives de reprise en sont, ainsi, profondément altérées.

Cette problématique n'est pas spécifique au Pays d'Arles, mais elle y est, ici, particulièrement prégnante car le tourisme est un des principaux moteurs de l'économie locale.

Comment comptez-vous vous saisir de cet enjeu primordial pour l'économie du Pays d'Arles ?

Voici en quelques paragraphes, mis en avant les principaux enjeux auxquels le Pays d'Arles sera confronté dans les années à venir et qu'il nous a paru nécessaire de porter à votre connaissance. Nous nous tenons, bien évidemment, à votre disposition si vous souhaitez échanger plus en avant sur ces questions et en serions honorés.

La CCI du Pays d'Arles ne doute pas de l'attention, Mesdames les candidates et Messieurs les candidats, que vous apporterez au territoire que vous allez représenter au niveau national et nous vous en remercions par avance.

Stéphane Paglia,
Président de la CCI du Pays d'Arles